



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.083

FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

C380

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2023.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

A ce stade de la procédure, il est prévu de plafonner les montants à 90 % du montant perçu en 2022. En fonction des situations et des besoins des associations, ces montants pourront être ajustés lors d'un prochain Conseil Municipal.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant perçu 2022	Montant proposé 2023 90 % de 2022	Déjà perçu 2023	Solde 2023
6574/33	Le Vivat	339 697 €	305 727 €	141 540 €	164 187 €
6574/422	Centre Social Salengro	145 751 €	131 176 €	60 729 €	70 447 €
				50 000 €* 50 000 €	
	Centre Social les 4 Saisons	157 257 €	141 531 €	65 525 €	76 006 €
6574/40	Club de Loisirs Léo Lagrange	224 721 €	202 249 €	90 259 €	111 990 €
	Jeunesse Athlétique Armentéroise	79 024 €	31 122 €(1)	29 268 €	1 854€
	(1)(plus 40 000 € d'avance sur subvention 2023 versés en 2022)				
	- chèques emploi associatif	20 700 €	18 630 €	15 525 €	3 105 €
	Société La Jeune Garde				
	- subvention de fonctionnement	5 331 €	4 798 €	2 221 €	2 577 €
	- chèques emploi associatif	10 700 €	25 920 €	12 000 €	13 920 €
	Sports Ouvriers Armentérois Basket	97 338 €	37 604 €(2)	35 504 €	2 100 €
	(2) (plus 50 000 € d'avance sur subvention 2023 versés en 2022)				

*Les 50 000 € supplémentaires versés au Centre Social Salengro au cours du 1^{er} trimestre correspondent au soutien de la Ville d'Armentières pour le projet de création de l'Entreprise à But d'Emploi dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (délibération DE23.021 du 9 février 2023)

Ces subventions seront versées en 6 mensualités de Juillet à Décembre 2023, sauf pour les JAA et SOA Basket.

Pour la JAA et les SOA Basket, les subventions seront versées en une fois, en Juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

N'ont pas pris part au vote :

Pour Le Vivat : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER.

Pour le Centre Social Salengro : Lahcem AIT EL HAJ

Pour le Centre Social les 4 Saisons : Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON

Pour le Club de Loisirs Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

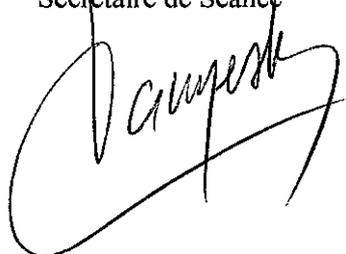
ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

